



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve**

Objet de la délibération : Approbation du Projet Éducatif Territorial 2025-2028.

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 mai 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 27 mai 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h10), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Bernard SALLIÈRES à Jean-Pierre HOCQUET, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC et Jean-Jacques CARILLON à Nathalie JEANNEROT.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Paulette BRINGARD.

Secrétaire de séance : Marylin PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Ayant donné procuration : 3

Excusés – absents : 5

Résultat du vote :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

Approbation du Projet Educatif Territorial 2025-2028

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) conclu pour la période 2021-2024 et prolongé par avenant, arrive à échéance au 31 août 2025.

Aussi les services du Pôle Culture Jeunesse ont élaboré un nouveau PEDT adapté à une organisation scolaire hebdomadaire sur quatre jours, joint en annexe, pour les années 2025 à 2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L 551-1 et D 521-12,

Vu le Projet Educatif Territorial 2025-2028 annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver le Projet Educatif Territorial PEDT 2025-2028 de la commune de Mandeure annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer ce PEDT et prendre toute disposition nécessaire et inhérente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 27 mai 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Ville de
Mandeure



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2025-2028



Sommaire

Préambule (Page 3)

I / Périmètre et public du PEDT (Page 4)

I-1) Présentation du territoire

I-2) Le public cible du PEDT

I-3) Les écoles concernées

II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale (Page 5)

III/ Bilan du PEDT 2021-2025 (Page 5)

a) Sur le temps périscolaire

b) Sur le temps périscolaire

c) Sur les temps extrascolaires

IV/ Ressources mises en œuvre pour l'élaboration du PEDT (Page 7)

IV-1) Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

VI/ Les enjeux du PEDT 2025-2028 (Page 9)

VI/ l'accueil des différents publics sur les temps scolaires et périscolaire (Page 10)

VII/Coordination et pilotage du PEDT (Page 11)

a) Coordination du PEDT

b) Pilotage du PEDT

VIII/Les actions éducatives (Page 12)

c) Les actions éducatives sur le temps scolaires

d) Les actions éducatives sur le temps périscolaire

e) Les actions éducatives sur le temps extrascolaire

Annexe : Règlement intérieur

PREAMBULE

Le Projet éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche de partenariat entre la Ville, les services de l'Etat concernés (Éducation Nationale, Jeunesse Engagement et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations locales, et services de la Ville) permettant une cohérence à l'ensemble du territoire, afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part, les projets portés par les directeurs d'écoles et les enseignants et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser ces interventions afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La ville de MANDEURE souhaite ainsi s'engager dans ce dispositif qui permet de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant, afin d'offrir un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

La mise en place d'une nouvelle organisation des temps scolaires pour la rentrée 2025/2026 a été engagée à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs référents de l'Éducation Nationale, et les services municipaux concernés.

Ce projet pédagogique de territoire a pour ambitions de :

- Rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet qui portera des valeurs communes en faveur de la réussite éducative de l'enfant ;
- Favoriser le bien-être de l'enfant ; l'estime de soi, et son développement personnel et social ;
- Développer le « vivre ensemble » : l'ouverture au monde et aux autres, l'écocitoyenneté, la solidarité, le handicap, et l'égalité filles / garçons.

Comme enjeux :

- La garantie d'une continuité éducative entre les enseignements et les activités proposés sur les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Un travail d'évaluation des objectifs proposés en concertation avec l'ensemble des partenaires.

I-1) Présentation du territoire

Située à l'Est de la France, dans le département du Doubs, la ville de MANDEURE a une situation géographique privilégiée sur les bords de la rivière du Doubs et dispose d'une proximité avec la Suisse.

La Ville est proche de l'autoroute A36 et desservie par un réseau de bus régulier permettant des déplacements faciles.

La ville est une ancienne cité industrielle qui s'étend sur 4.8 kilomètres et compte 4814 habitants appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (73 communes) et à l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard.

La Ville compte 2280 foyers comprenant 813 enfants âgés de moins de 15 ans.

I-2) Le public cible du PEDT

Pour l'année scolaire 2024/2025,

Les structures publiques

- 128 élèves accueillis en école maternelle
- 199 élèves accueillis en école élémentaire

Soit un total de 327 élèves

- Et 20 parents d'élèves

Les structures privées

- 17 élèves mandubiens accueillis en école maternelle
- 32 élèves mandubiens accueillis en école élémentaire

Soit un total de 49 élèves

- Et 10 parents d'élèves

Les familles

- 4747 enfants et parents pour 2280 foyers

I-3) Les écoles concernées

Les enfants résidants sur la commune de MANDEURE ou scolarisés sur la commune au sein des quatre écoles publiques de la Ville à savoir :

- Ecole maternelle du Breuil
- Ecole maternelle Frédéric Bataille
- Ecole élémentaire des Estelles

- Ecole élémentaire de la Fontenotte

A celles-ci s'ajoute également une école privée « Ecole privée Saint Martin » qui applique son propre fonctionnement.

De plus, un collège, le « collège Jean Paul Guyot » situé sur la commune accueille les enfants originaires des Villes de MANDEURE et MATHAY.

Le présent PEDT sera conclu pour une période de 3 ans de 2025-2028 à compter de sa signature partenariale.

II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale

Les objectifs s'articulent par la volonté de mettre en place un équilibre entre les temps scolaires et les temps libres.

La proposition d'activités culturelles ou sportives peut permettre à l'enfant de se découvrir des passions, des talents. Cette envie et cette réussite peuvent contribuer à la réussite scolaire de l'enfant.

Il est essentiel que l'enfant connaisse une diversité au sein de ses domaines d'activité, d'apprentissage et de centres d'intérêts.

Ce projet poursuit des objectifs sociaux et pédagogiques :

- Réduire l'inégalité entre les enfants dans l'accès à la culture, aux activités
- Permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté
- Développer la curiosité et l'inventivité chez les enfants
- Permettre à l'enfant de se valoriser au travers d'activités et de découvrir ses domaines de prédilections.

III/ Bilan du PEDT 2021-2025

Pour identifier les besoins et faire évoluer les objectifs du futur PEDT, il était indispensable de s'appuyer sur le bilan des activités et dispositifs proposés, de soulever de nouvelles problématiques puis de créer un plan d'actions.

La diversité des activités proposées aux enfants au sein de la commune lors du temps périscolaire et du temps extrascolaire.

a) Sur le temps périscolaire

Les enfants ont été accueillis en accueil périscolaire du lundi au vendredi les matins, les midis et les soirs au sein des 4 écoles publiques.

Durant ces temps périscolaires, ils ont pu réaliser diverses activités (activités manuelles, sportives, sociales...)

Ces activités ont aidé les enfants à vivre en collectivité, à grandir, à s'affirmer, à être capable d'analyser le monde qui les entoure.

Les animateurs présents pour les encadrer savent créer un climat de confiance et être à l'écoute des enfants. Ces qualités leur permettent de pouvoir proposer des activités adéquates avec les envies et les besoins des enfants.

b) Sur les temps scolaires

Deux intervenants musicaux interviennent dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à la lecture et la musique.

Ils réalisent ensemble des projets auxquels ils participent par la suite (carnaval, spectacle etc...)

Ce type d'activités permet aux enfants d'apprendre et de se découvrir au travers de ces activités qu'ils ne pratiquent pas forcément à leur domicile.

Les enfants de Mandeuve ont également eu la possibilité de découvrir la natation au travers de séances réalisées en partenariat avec la piscine de VALENTIGNEY Swim Val.

Cette activité est très bénéfique pour les enfants sur le plan sensoriel et psychomoteur car l'enfant va apprendre à connaître son corps, et à développer la coordination des mouvements en milieu aquatique.

Le PEDT 2025-2028 s'inscrit donc dans la continuité et l'approfondissement.

c) Sur les temps extrascolaires

Les enfants de 3 à 11 ans ont pu participer à des activités au sein de l'accueil de loisirs du SMEJ durant les petites vacances scolaires. L'accueil est partagé en deux groupes distincts (3-5ans et 6-11ans), cette organisation permet de pouvoir être plus à l'écoute des besoins de l'enfant et aussi de proposer des activités adaptées à chacun. Les activités proposées sont très diversifiées (manuelles, culinaires, sportives, sorties découvertes, jeux, piscine, cinéma...)

L'accueil s'effectuait uniquement les matins et les après-midis, une réflexion a été menée afin de proposer l'accueil également le midi. Cet accueil permettrait aux enfants d'avoir un temps de socialisation mais aussi de plaisir et d'échange (de pouvoir déjeuner en collectivité avec leurs amis).

Durant les grandes vacances, les enfants peuvent être accueillis au sein des Francas pour qui la ville met à disposition des locaux.

Tout au long de l'année, plusieurs manifestations ont lieu au sein de la Ville auxquelles les enfants peuvent venir participer gratuitement (Ateliers de Noël, Fête du Printemps, Jeunesse en Fête, Petits Mercredis à la Médiathèque). Ces manifestations gratuites ont pour objectifs de permettre à chacun de pouvoir y participer, de développer l'esprit de créativité des enfants et de créer un climat de bien-être et de convivialité entre les participants.

IV/ Ressources mises en œuvre pour l'élaboration du PEDT

IV-1) Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

a) Ressources humaines

Equipe interne

La Municipalité souhaite mettre en place une politique en faveur de la Jeunesse, pour ce faire elle s'appuiera sur l'ensemble des services municipaux et principalement sur le Pole Culture Jeunesse.

Le Pôle Culture Jeunesse comprend :

- Le Service Municipal Enfance Jeunesse (SMEJ) qui propose des activités de loisirs au sein des vacances scolaires et organise plusieurs manifestations au cours de l'année à destination des jeunes.
- La Médiathèque le Bélieu qui est un lieu de ressources (20000livres, 3 500 cd, 1600 films, 60 jeux de société ainsi que divers abonnements numériques. La médiathèque propose aussi des animations pour petits et grands tout au long de l'année.
- Les Temps d'activités Périscolaires (TAP) qui accueillent chaque jours les enfants sur les temps périscolaires.
- Les intervenants scolaires : un intervenant « lecture BCD » et un intervenant « musique » sont mis à disposition des écoles par la Mairie, en vue de favoriser une pratique régulière et habituelle.

Le Pôle Culture Jeunesse est organisé ainsi :

- La Directrice Générale des Services,
- Une responsable de la Médiathèque, placée sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, qui a pour missions l'organisation et le développement de la Médiathèque et des activités liées à celle-ci.
- Une responsable administrative et financière du service Jeunesse ainsi que 2 coordinatrices. Elles sont également placées dans le champ de l'action : accueil des publics, organisation et animation des activités et des manifestations.
- Une équipe de 21 agents ayant en charge d'animer, transmettre des notions et des valeurs, et de créer du lien social favorisant l'émancipation de chacun.

Chaque agent doit veiller à la qualité du service public.

Autres partenaires locaux :

- Les associations Mandubiennes : 41 associations participent activement à la vie de la Commune, et ce dans divers domaines (sportif, culturel, loisirs, musique, humanitaire, danse, domaines divers...),
- Les commerçants : des commerces de proximité (boulangeries, pharmacies, coiffeurs, ...) qui sont également actifs au cœur du maillage du territoire,
- Les familles et parents,
- Les prestataires extérieurs,
- Les écoles élémentaires et maternelles, le collège, la Maison Familiale et Rurale.
- Les services municipaux, dont les services techniques (lien avec le service environnement pour partenariat sur des activités tout au long de l'année),
- Les élus.

Partenaires institutionnels :

- La Caisse d'Allocations Familiales CAF,
- La BPDJ, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile,
- La DDCSPP, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (anciennement Jeunesse et Sport),
- L'Education Nationale,
- La DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- La Médiathèque départementale du Doubs,
- Les FRANCAS du Doubs,
- PMA, Pays de Montbéliard Agglomération.

B) Les équipements culturels, loisirs et sportifs

La ville dispose de plusieurs équipements culturels et sportifs, à savoir :

- 2 salles des fêtes (Centre culturel et Majestic)
- 1 gymnase
- 1 boulodrome
- 1 city stade
- Plusieurs plateaux sportifs
- Squate Parc
- Espace Fitness
- Parcours Vita

Ces équipements peuvent, sur demande, être mis à la disposition des écoles.

C) Les sites d'accueils

La ville accueille les enfants et jeunes sur différents sites, à savoir :

- Au sein des 2 écoles élémentaires et maternelles pendant les heures de périscolaire.
- Au sein des 3 restaurations scolaires pendant le temps de midi (Restauration des Estelles, Restauration de la Fontenotte et Restauration du Centre culturel)
- Au sein de la Maison des Jeunes les mercredis après-midi (pour les jeunes de 12 à 17 ans).

V/ Les enjeux du PEDT 2025-2028

L'enjeu principal de ce PEDT est le bien-être des enfants. Pour ce faire, il sera pris en compte leurs envies, et les laisser faire leurs propres choix.

Durant le temps périscolaire, en partenariat avec l'équipe d'animation, plusieurs choix d'activités pourront être proposés aux enfants relevant des catégories suivantes :

- artistiques et culturelles (ex : danse, film)
- expression (ex : lecture, théâtre)
- scientifique/ technique (ex : bricolage)
- sportive (ex : jeux collectifs de ballon)
- environnementale (ex : activités avec les services techniques)

Les activités locales seront privilégiées car elles déclenchent moins de fatigue auprès des enfants et évitent de perdre du temps d'activité à cause du trajet.

Les sorties à la journée durant les petites vacances plaisent beaucoup aux enfants ; de ce fait celles-ci seront réitérées voire plus présentes dans le planning des vacances.

Les enfants pourront apprendre la vie en collectivité et la citoyenneté au sein du périscolaire par la mise en place d'activités dédiées telles que :

- La construction ensemble des règles de bonne conduite à respecter au sein du périscolaire
- La mise en place d'un « conseil périscolaire pour enfants », qui permettra de recueillir leur parole, leurs envies, leurs interrogations, et s'ils en ont, prendre en compte, leurs propositions.

Ces activités peuvent être adaptées en fonction de l'âge des enfants, en effet pour les enfants de maternelle, il serait envisageable de procéder avec des dessins, des smileys, des couleurs...

VI/ l'accueil des différents publics sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

a) Les temps scolaires

L'accueil des enfants s'effectue sur 2 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

b) Les temps périscolaires

L'accueil du matin :

Les enfants sont accueillis au sein de chaque site, l'arrivée des enfants se fait à partir de 7h30. Il est proposé aux enfants des coins aménagés dédiés à l'accueil périscolaire (livres, jeux éducatifs, dessin...).

La pause méridienne :

La pause méridienne est encadrée par les animateurs de la Ville et les ATSEM en maternelle.

En maternelle, le temps méridien est composé du temps de trajet, du temps de repas et d'un temps de jeux.

En élémentaire, le temps de repas est partagé en 2 services, les enfants disposent d'un temps d'animation soit avant soit après le repas (jeux extérieur, activités manuelles...)

L'accueil du soir :

L'accueil du soir s'effectue sur 2 plages horaires au sein des 4 écoles :

- De 16h30-17h15 Aide aux devoirs pour les élémentaires, et périscolaire pour les maternelles.
- De 17h15 à 18h Périscolaire pour tous.

L'accueil le mercredi après-midi :

Les Jeunes de 12 à 17 ans sont accueillis au sein de la Maison des Jeunes les mercredis après-midi. Ils peuvent partager des moments de convivialité entre eux et avec l'animatrice présente. Il leur est également proposé de participer à divers projets au cours de l'année.

c) Les temps extrascolaires

Les enfants sont accueillis de 8h30 à 17h durant les petites vacances scolaires :

- De 3 à 5 ans, l'accueil de loisirs a lieu au sein de l'école maternelle du Breuil
- De 6 à 11 ans, l'accueil de loisirs a lieu au centre culturel.

Durant cet accueil, les enfants participent à des activités spécialement créées pour la période de vacances.

Pour chaque période de vacances, des thèmes sont choisis et les activités proposées sont en lien avec ce thème.

Une directrice de l'ACM, diplômée du BPJEPS est le référent multisite pour le périscolaire et l'extrascolaire. Ses missions sont les suivantes :

- Organiser des temps périscolaire et extrascolaire,
- Garantir la sécurité des enfants,
- Veiller au bien-être des enfants accueillis,
- Encadrer et gérer l'équipe d'animation,
- Rédiger le projet pédagogique,

VII/ Coordination et Pilotage du PEDT

a) Coordination du PEDT

Ce projet, impliquant cinq services, ne peut être coordonné que de manière transversale, et non pyramidale.

Un comité de pilotage a été créé et est composé d'élus communaux, de responsables de services, d'animateurs et de parents. La répartition s'effectue comme suit :

- L'adjointe à l'enseignement, la culture, jeunesse et petite enfance,
- Les membres de la commission Enseignement Culture petite enfance jeunesse,
- Un représentant des parents d'élèves de chaque école,
- La Directrice Générale des Services,
- Un représentant du périscolaire,
- Un représentant par école (directrice...)
- Les animateurs

Le comité de pilotage aura pour objectif de hiérarchiser et valider les objectifs du PEDT, et veiller à leur mise en place, mise en œuvre et suivi.

Le comité de pilotage veillera également à l'adaptation du PEDT aux besoins spécifiques des enfants, des familles et du territoire, en veillant au rythme biologique des enfants en fonction de leur âge.

b) Pilotage du PEDT

La qualification de l'encadrement des différents accueils permet de créer un climat de confiance entre les parents, l'équipe d'animation et les jeunes.

L'équipe d'animateurs et de coordinateurs est sollicitée en amont de chaque période d'activités, et un temps de préparation est réservé à la construction et l'élaboration des actions auprès des enfants.

Les animateurs seront force de proposition au sein des activités à mener auprès des jeunes, et seront conseillés et orientés par les coordinateurs et la responsable du Service Enfance Jeunesse, afin de garantir la qualité des services proposés.

VIII/ Les actions éducatives

a) Les actions éducatives sur le temps scolaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont mises en place au sein des 2 écoles élémentaires, ce qui permet d'apporter un soutien et une aide aux enfants en difficultés afin de réduire les inégalités entre eux.

b) Les actions éducatives sur le temps périscolaire

Le périscolaire joue un vrai rôle éducatif car il permet aux enfants de développer leurs compétences cognitives. Parfois pour qu'un enfant réussisse au niveau scolaire, il doit s'appuyer sur des apprentissages non scolaires (ex culturels, artistiques ...).

Le périscolaire intervient dans différents domaines (éducation à la citoyenneté, artistique et culturelle, environnement, sportive...)

Il est donc important de proposer un large choix d'activités relevant de ces différents domaines.

De plus, une réflexion est en cours pour que les équipes scolaires et périscolaires travaillent ensemble afin de maintenir une continuité pédagogique auprès des enfants.

c) Les actions éducatives sur le temps extrascolaire

Les objectifs des activités extrascolaire sont :

- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant pour faciliter la sociabilisation.
- Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entourent.
- Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer de différentes manières.

Le planning d'activité est créé et proposé aux familles à chaque vacance, ce qui permet à chacun de choisir ce qui leur plaît.

Les activités sont variées et font intervenir les différents domaines comme artistique, culturel, sportif, technique...